



académie
Rennes

direction des services
départementaux
Morbihan
Éducation
nationale

CABINET

Le Recteur de l'académie de Rennes,
Chancelier des universités de Bretagne

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale,

Vannes, le vendredi 10 mars 2017

Objet : Prix départemental de l'éducation citoyenne (Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite du Morbihan – DSDEN 56)

Le Prix de l'éducation citoyenne décerné par l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite est destiné à valoriser le travail des équipes pédagogiques, dans le domaine de **l'enseignement moral et civique**, et à récompenser les élèves pour les applications citoyennes qu'ils en font dans leur vie quotidienne, dans le cadre de la classe, de l'école ou de l'établissement. Adossé au **parcours citoyen** de l'élève, il constitue aussi un signe de reconnaissance et d'encouragement donné aux équipes pédagogiques.

Dans le cadre de la convention entrée en vigueur entre la section de l'ANMONM et de la Direction académique du Morbihan, il sera distribué **6 prix** (individuels et collectifs) :

- Un diplôme sera remis aux lauréats et à l'équipe éducative dans un cadre solennel en fin d'année scolaire
- Une gratification d'ordre pécuniaire sera attribuée par la section du Morbihan de l'ANMONM.

Deux catégories de prix sont ainsi à distinguer :

I. Prix individuels

Cette catégorie concerne respectivement les élèves des **collèges, des lycées et des sections d'enseignement supérieur des lycées** qui, par leurs efforts dans leur comportement quotidien, se sont particulièrement distingués par leur activité et leur rayonnement au service de la collectivité scolaire (actions de solidarité, d'aide à l'intégration, de dévouement à l'égard d'autres élèves, comportements responsables et citoyens au sein de l'établissement).

Les propositions sont à établir par les chefs d'établissement qui sélectionneront les candidatures leur paraissant dignes d'être retenues.

II. Prix collectifs

Ces prix sont décernés à trois niveaux :

1. Ecoles élémentaires

Sur proposition des inspecteurs de l'éducation nationale : **groupes d'élèves, classes, écoles** engagés dans des projets pédagogiques remarquables ou originaux dans le

Dossier suivi par
Christophe BERNARD
IEN

Conseiller technique
Chargé de mission

christophe.bernard1
@ac-rennes.fr

13 rue St Symphorien
BP 506
56019 VANNES CEDEX

champ de l'éducation à la citoyenneté et du domaine 3 du Socle Commun de connaissances, de Compétences et de Culture, « la formation de la personne et du citoyen ».

2. Collèges et lycées

Sur proposition du chef d'établissement : **groupes d'élèves, classes, établissements** ayant réalisé une action éducative remarquable ou originale dans le champ de l'éducation à la citoyenneté et du domaine 3 du Socle Commun de connaissances, de Compétences et de Culture, « la formation de la personne et du citoyen ».

3. Sections d'enseignement supérieur des lycées (BTS et CPGE)

Sur proposition du chef d'établissement : **groupes d'élèves, classes** ayant réalisé une action éducative remarquable ou originale dans le champ de l'éducation à la citoyenneté

Dans tous les cas, les autorités proposantes doivent établir une fiche selon le modèle fourni par l'association organisatrice (PJ en annexe), accompagnée de documents complémentaires destinés au jury chargé de classer les propositions.

Les **autorités proposantes** se limiteront à **trois dossiers maximum**, sauf cas exceptionnel dûment justifié.

Les propositions sont adressées conjointement à :

- Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Morbihan
Cité administrative - cabinet
13, avenue Saint- Symphorien
56000 Vannes
Courriers électroniques : ce.ia56@ac-rennes.fr et christophe.bernard1@ac-rennes.fr

- Madame la présidente de l'ANMONM Section du Morbihan
Adresse : 7 ter, rue de Ste Anne 56000 Vannes
Courrier électronique : am.duro@gmail.com

J'attire votre attention sur la date de **remontée des dossiers**, fixée au **26 avril 2017, délai de rigueur**.

La **cérémonie de remise des prix** aura lieu le **16 mai 2017** au Palais des Arts de Vannes (horaires communiqués ultérieurement).

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans cette action partenariale emblématique de la mobilisation de l'Ecole pour les Valeurs de la République.

Pour le recteur de l'académie de Rennes, et par délégation,
L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Morbihan


Françoise Favreau